



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **mardi 10 octobre 2023 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

Lot 6 554 272 du cadastre du Québec – Futur 13065, rue des Campanules

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 6 554 272 du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment principal pour avoir un mur avant qui n'est pas sensiblement parallèle à la ligne avant du terrain, ceci contrairement à ce que prescrit à la terminologie de « mur avant » de l'article 1.2.6 du règlement de zonage numéro 334.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 20 septembre 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville